

VILLE DE
SAINT MÉDARD
EN JALLES



Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la commune de Saint-Médard-en-Jalles

EXONÉRATION EXCEPTIONNELLE REDEVANCE ESPACE PUBLIC - LIBRAIRIE NOUVEAU CHAPITRE. DÉCISION

Séance du 29 septembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt neuf septembre à 18:30.

Le conseil municipal de la commune de Saint-Médard-en-Jalles, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances **sous la présidence de Monsieur Stéphane Delpeyrat, maire.**

Présents :

M Delpeyrat, M Trichard, Mme Bru, M Cristofoli, Mme Marenzoni, M Cases, Mme Guérin, M Apoux, Mme Canouet, M Royer, Mme Pouban, M Joussaume, Mme Fize, M Capouillez, Mme Feytout-Perez, Mme Rigaud, M Tartary, M Claverie, Mme Durand, M Roscop, Mme Berbis, M Mallein, Mme Pomi, M Morisset, M Croizet, Mme Laplace, Mme Martin, M Grémy, Mme Ersin, M Deau, M Mangon, Mme Vaccaro, Mme Courrèges, M Augé, Mme Picard, M Acquaviva, M Hélaudais, Mme Guillot

Absent(s) ayant donné(s) leur pouvoir :

M Bessière à M Hélaudais

Secrétaire de séance : M Stephen Apoux.

La séance est ouverte,

Délibération du : 29 septembre 2021
Rendue exécutoire le : 1 octobre 2021
Publiée le : 1 octobre 2021

Signé : Le maire Stéphane Delpeyrat

Délibération du conseil municipal

Séance du 29 septembre 2021

EXONÉRATION EXCEPTIONNELLE REDEVANCE ESPACE PUBLIC - LIBRAIRIE NOUVEAU CHAPITRE. DÉCISION

Mme Caroline Berbis, Conseillère municipale déléguée Commerce de proximité, commission sécurité et quartiers Gajac et Berlincan, présente le rapport suivant.

La dynamique commerciale de notre Ville est portée par l'ensemble des commerces qui la compose et qui offre quotidiennement des services de proximité à une clientèle locale. Leur développement est le fruit d'une rencontre entre une offre de services adaptée au besoin des habitants et la fidélité des clients.

C'est pour remercier ses clients que la librairie Nouveau Chapitre a organisé un moment convivial en fin d'après-midi le 25 septembre dans sa boutique. Compte tenu des mesures sanitaires, elle a sollicité la mairie afin d'occuper également l'espace public devant son local pour maintenir les distances tout en préservant la convivialité de cet évènement.

L'occupation privative du domaine public est soumise au paiement d'une redevance dont le montant a été fixé par la délibération DG16_011 du 10 mars 2016. Au regard de la nature de l'évènement et du contexte sanitaire, il est proposé exceptionnellement d'exonérer la Librairie Nouveau Chapitre du montant de cette redevance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide d'accorder l'exonération de la redevance d'occupation du domaine public à la librairie Nouveau Chapitre d'un montant de 100€ pour son évènement du 25 septembre 2021.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à **L'UNANIMITE**.

Fait et délibéré à Saint-Médard-en-Jalles

le 29 septembre 2021

pour expédition conforme

Le maire,



Stéphane Delpeyrat



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : VILLE SAINT MEDARD EN JALLES (33)

Utilisateur : Desrosier Céline

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	DG21_116
Date de la décision :	2021-09-29 00:00:00+02
Objet :	EXONÉRATION EXCEPTIONNELLE REDEVANCE ESPACE PUBLIC - LIBRAIRIE NOUVEAU CHAPITRE. DÉCISION
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.10 - Divers
Identifiant unique :	033-213304496-20210929-DG21_116-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
033-213304496-20210929-DG21_116-DE-1-1_0.xml	text/xml	908
Nom original :		
DG21_116.pdf	application/pdf	461380
Nom métier :		
99_DE-033-213304496-20210929-DG21_116-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	461380

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	1 octobre 2021 à 09h51min10s	Dépôt initial
En attente de transmission	1 octobre 2021 à 09h51min10s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	1 octobre 2021 à 09h51min11s	Transmis au MI
Acquittement reçu	1 octobre 2021 à 09h51min17s	Reçu par le MI le 2021-10-01